

---

### 3.7.1 LE CHEMINEMENT POUR DEVENIR UN RESPONSABLE DU DÉVELOPPEMENT DES ENTRAÎNEURS (RDE)

Le cheminement pour devenir RDE comprend les étapes suivantes :



**Formation :** Les quatre étapes de la formation du RDE sont les suivantes :

- **Formation de base :** fournit au RDE les compétences nécessaires pour remplir son rôle.
- **Formation propre au contenu :** cela comprend une microanimation pour permettre au RDE de s'exercer auprès de ses pairs.
- **Coanimation :** cette étape permet au nouveau RDE de s'exercer avec de réels participants et entraîneurs en présence d'un RDE chevronné.

Une fois les quatre étapes ci-dessus effectuées, le RDE est considéré comme « FORMÉ ».

\* Pendant la coanimation, tout nouveau RDE ne peut pas avoir son propre groupe.

**Évaluation :** L'évaluation permet de confirmer que le RDE possède certaines compétences jugées importantes dans la formation des entraîneurs.

Une fois qu'un RDE a été évalué, il est considéré comme « CERTIFIÉ ».

---

### 3.7.2 IDENTIFICATION ET SÉLECTION DES RDE

**Les FRDE, les OPTS et ACA peuvent identifier les aspirants au poste de RDE.**

ACA concilie les besoins régionaux en matière de formation en lien avec l'obligation d'assurer une représentation adéquate dans l'ensemble des provinces au Canada. De nombreux aspirants sont des entraîneurs qui collaborent déjà avec le PNCE et qui possèdent une formation en éducation physique, en kinésiologie ou dans un domaine similaire. Les compétences des RDE sont clairement définies ci-dessous.

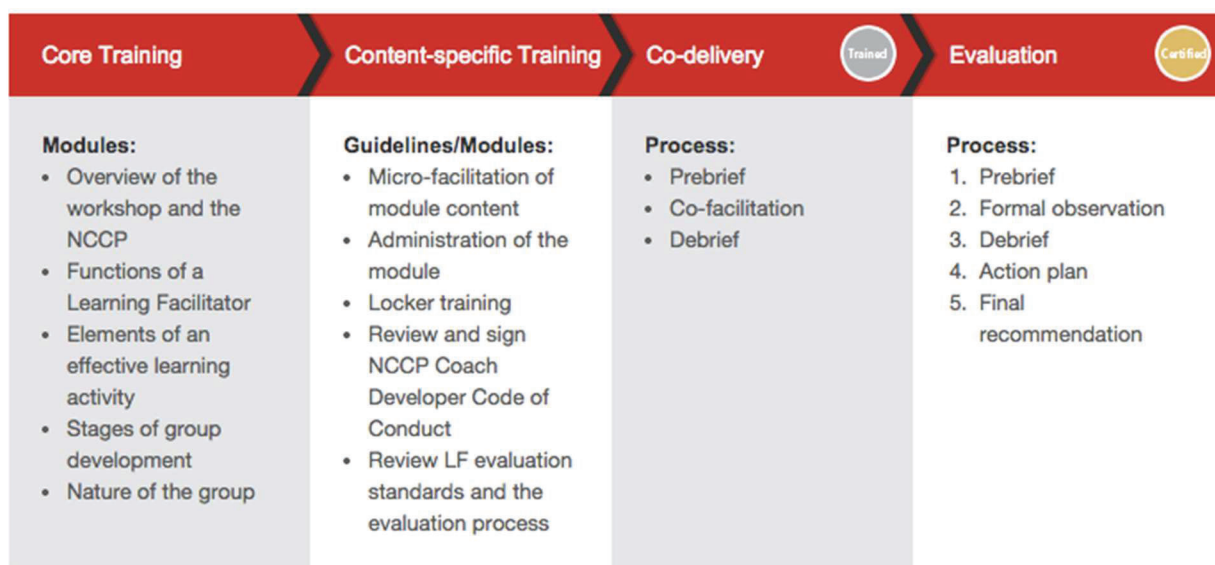
### 3.8 PERSONNE-RESSOURCE (FACILITATEUR)

Chaque formation de ski alpin et du PNCE est dirigée par une personne-ressource (PR) qualifiée ayant suivi le processus de formation normalisé. La PR joue un rôle essentiel dans la formation d'entraîneurs compétents et bien informés, qui sont ensuite aptes à encadrer des athlètes ou des participants dans des milieux sécuritaires et agréables.

Son objectif consiste à animer efficacement des séances qui permettent de former des entraîneurs capables de démontrer leurs compétences et de satisfaire aux normes établies pour l'obtention de la certification. La PR doit posséder les connaissances, les compétences et les attitudes appropriées pour donner des stages selon l'approche axée sur les compétences. De plus, elle agit à titre de membre actif de la communauté et d'ambassadeur d'ACA et du PNCE.

### 3.8.1 COMMENT DEVENIR UNE PERSONNE-RESSOURCE (PR)

Toutes les personnes-ressources doivent effectuer les étapes suivantes :



### 3.8.2 SÉLECTION DES PERSONNES-RESSOURCES

Le succès de la formation d'ACA et du PNCE repose en grande partie sur la qualité des personnes choisies à titre de personnes-ressources.

### 3.8.3 LES QUALITÉS RECHERCHÉES DE LA PART D'UNE PERSONNE-RESSOURCE D'ACA

- **Bon communicateur** : Être capable de s'exprimer clairement et de communiquer de manière professionnelle.
- **Bon présentateur** : Être à l'aise de faire des présentations devant un groupe, de bien s'exprimer, de respecter les délais prévus pour chaque présentation et de s'adapter aux questions et aux changements.
- **Bon facilitateur** : Être apte à faciliter les discussions, à écouter activement, à susciter la participation et à faire avancer la discussion lorsqu'il y a lieu.
- **Bon organisateur** : Être bien préparé, organisé et professionnel.
- **Bon spécialiste de la technique** : Avoir de bonnes connaissances des concepts techniques et tactiques du ski de compétition.
- **Accessible, éthique, responsable et sûr de lui.**

#### Déroulement du stage :

- Chaque stage doit être centré sur l'apprenant.
- La personne-ressource doit suivre le Guide de la personne-ressource du stage en question et ne pas promouvoir ses propres idées.
- La formation spécifique au contenu doit inclure toutes les parties mises en gras dans ce document (environ 8 heures).

#### Les caractéristiques d'une personne-ressource efficace

- Avoir de l'expérience comme entraîneur dans le contexte pertinent.
- Avoir de l'expérience en enseignement et en facilitation dans un milieu d'éducation des adultes.

- Avoir une excellente compréhension de la nouvelle structure du PNCE.
- Être capable d'appliquer les principes de l'apprentissage des adultes en donnant le stage.
- Avoir des connaissances approfondies des différents modules présentés.
- Être capable d'expliquer le contenu, les documents de référence et le processus d'apprentissage puis d'appliquer le contenu afin d'atteindre les résultats d'apprentissage.
- Être capable d'établir des relations avec les entraîneurs au moyen d'interventions, de facilitation, de réflexion et de rétroaction pertinentes.
- Détenir d'excellentes habiletés en matière de communication et de présentation, notamment les aptitudes liées à l'écoute, la clarification, la réflexion, le questionnement, la révision et la récapitulation.
- Être capable d'impliquer les apprenants et de valoriser la diversité des points de vue, des opinions et des idées.
- Donner l'exemple en adoptant un comportement conforme au Code d'éthique d'ACA.
- Être capable de travailler en équipe avec d'autres PR et gestionnaires de programmes afin de contribuer au développement continu des programmes.
- Faire preuve de professionnalisme dans son rôle de RDE.

#### **Les qualifications requises pour une personne-ressource de niveau introduction**

- Détenir une licence en règle d'ACA-ESC.
- Détenir le statut de niveau développement Certifié ou de niveau performance Formé.
- Détenir au moins 2 ans d'expérience comme entraîneur dans le contexte du stage donné (p. ex., NI = U6-U10, Fondements du ski.)
- Comprendre la structure du PNCE axée sur les compétences.
- Posséder une expertise technique et pédagogique reconnue.
- Avoir à cœur le développement du système de certification des entraîneurs.
- Posséder des compétences reconnues en matière d'encadrement et de facilitation.
- Avoir l'attitude nécessaire pour être efficace en tant que PR.
- Faire preuve de professionnalisme dans son rôle de RDE.
- Donner l'exemple en adoptant un comportement conforme aux valeurs et à la philosophie du Code d'éthique d'ACA.

#### **Les qualifications requises pour une personne-ressource de niveau développement ET de niveau performance**

- Détenir une licence en règle d'ACA-ESC.
- Détenir le statut de niveau performance Certifié.
- Détenir au moins 4 ans d'expérience comme entraîneur dans le contexte du stage donné :
  - ND : U14 ou U16
  - NP : U16 et FIS
- ND : Avoir donné au moins 7 stages de niveau introduction
- NP : Avoir donné au moins 4 stages de niveau développement
- Comprendre la structure du PNCE axée sur les compétences.
- Posséder une expertise technique et pédagogique reconnue.

- S'intéresser au développement du système de certification des entraîneurs.
- Détenir la formation d'évaluateur d'entraîneurs NI/ND pour effectuer les évaluations sur le terrain.
- Posséder des compétences reconnues en matière d'encadrement et de facilitation.
- Avoir l'attitude nécessaire pour être efficace en tant que PR.
- Faire preuve de professionnalisme dans son rôle de RDE et donner l'exemple en adoptant un comportement conforme aux valeurs et à la philosophie du Code d'éthique d'ACA.

ACA peut autoriser un entraîneur ayant travaillé pendant plus de cinq ans avec l'équipe nationale à devenir une PR de ND ou de NP sans avoir donné de stages NI ou ND. Cette personne devra toutefois suivre la formation de base, la formation propre au contenu et faire la composante coanimation.

### **Personne-ressource du module ski cross (SX)**

Les qualifications requises pour une personne-ressource SX (l'une des suivantes) :

- Détenir le statut de niveau performance Formé.

Exigences pour obtenir l'accréditation de personne-ressource SX :

- Avoir de 3 à 5 ans d'expérience comme entraîneur de catégorie U16, U18 ou supérieure (la préférence sera accordée aux candidats ayant travaillé au sein d'une équipe provinciale ou nationale).
- Une certaine expérience comme entraîneur ou coureur de SX est recommandée.
- Détenir l'accréditation de personne-ressource ND.
- L'approbation de l'ONS (ACA) est requise pour devenir une personne-ressource SX.

### **Personne-ressource du module vitesse**

Les qualifications requises pour une personne-ressource vitesse :

- Détenir le statut de niveau performance Formé.

Exigences pour obtenir l'accréditation de personne-ressource vitesse :

- Avoir de 3 à 5 ans d'expérience comme entraîneur de catégorie U16, U18 ou supérieure (la préférence sera accordée aux candidats ayant travaillé au sein d'une équipe provinciale ou nationale).
- Détenir une expérience reconnue comme entraîneur exerçant un rôle de leadership dans les épreuves de vitesse est obligatoire.
- Détenir l'accréditation de personne-ressource ND.
- L'approbation de l'ONS (ACA) est requise pour devenir une personne-ressource vitesse.

---

#### **3.8.4 FORMATION DE BASE**

La formation de base du PNCE est une composante obligatoire de la formation des PR. Il est obligatoire d'avoir suivi cette formation avant de suivre la formation propre au contenu.

Cette formation est offerte par le RPTFE.

Les PR doivent réussir l'évaluation en ligne Prise de décisions éthiques avant de suivre cette formation.

---

#### **3.8.5 FORMATION PROPRE AU CONTENU**

La formation propre au contenu d'ACA est une composante obligatoire de la formation des PR. Cette formation comprend une microanimation portant sur le contenu d'un module.

Les PR sont tenus de signer la Politique et entente relatives aux responsables du développement des entraîneurs (annexe 5).

Cette formation comprend également une ou deux journées de formation (au moins 4 heures par formation) selon le niveau afin de préparer les PR au contenu du stage à donner (voir l'annexe 5).

ACA assure la formation propre au contenu auprès des PR qui donnent les stages par l'entremise de leur OPTS.

---

### 3.8.6 COANIMATION

Avant de pouvoir donner un stage de manière autonome, toute nouvelle PR doit coanimer un stage avec une PR chevronnée. Il est impossible d'avoir son propre groupe sans avoir effectué la composante de coanimation.

Cette composante doit se faire au cours de la saison où la formation propre au contenu a été suivie, faute de quoi la formation propre au cours devra être reprise.

Comme la coanimation fait partie de la formation, la PR en formation devrait recevoir une rémunération de 175 \$ par jour et ses dépenses devraient être prises en charge par l'OPTS.

Il se peut qu'une PR en formation soit tenue de coanimer plusieurs stages avant de pouvoir donner un stage toute seule.

---

### 3.8.7 ÉVALUATION

Afin d'obtenir le statut Certifié, toute PR doit faire l'objet d'une évaluation.

Cette évaluation doit être effectuée dans les deux ans suivant la coanimation. Une évaluation officielle des PR est fortement recommandée.

L'évaluation de la PR doit se faire en présentiel sur le terrain (au moins 4 heures).

Les PR doivent être évaluées en fonction des résultats attendus, critères et preuves visés de l'ACE.

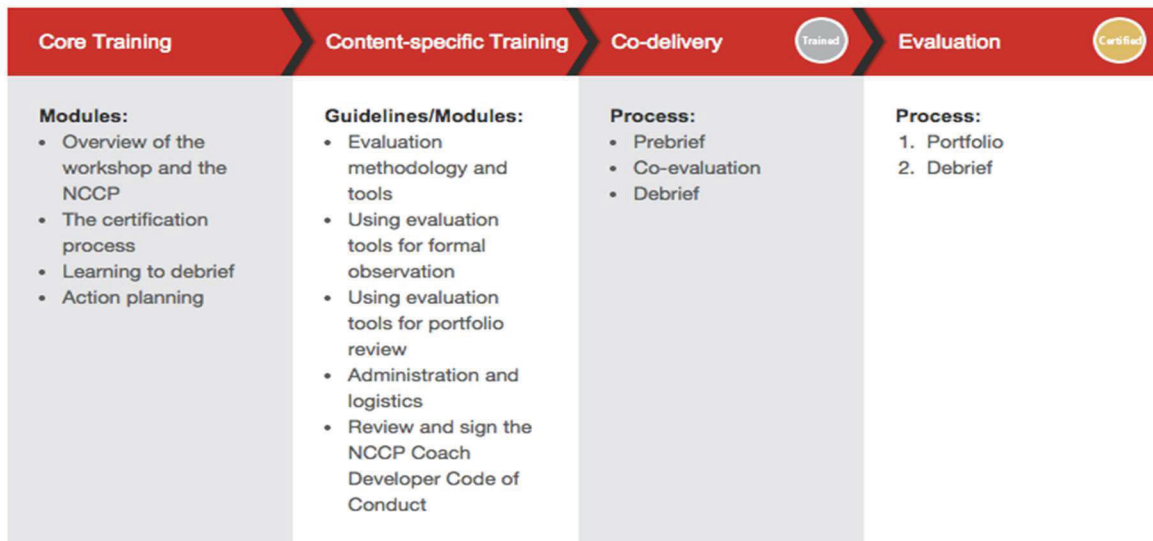
## 3.9 ÉVALUATEUR D'ENTRAÎNEURS (EE)

Le rôle d'un évaluateur d'entraîneurs consiste à contribuer au perfectionnement des entraîneurs après avoir suivi un stage de formation. Cela consiste à observer, évaluer, communiquer et guider les entraîneurs pour qu'ils obtiennent le statut Certifié. L'EE est un expert du processus d'observation et possède une connaissance approfondie des résultats, des critères et des preuves énumérés dans l'outil d'évaluation des EE du PNCE pour les entraîneurs d'un sport particulier.

Il agit comme une ressource pour les entraîneurs qui cherchent à renforcer et valider leurs compétences en matière d'entraînement.

### 3.9.1 COMMENT DEVENIR UN ÉVALUATEUR D'ENTRAÎNEURS (EE)

Tous les EE doivent effectuer les étapes suivantes :



### 3.9.2 SÉLECTION DES ÉVALUATEURS D'ENTRAÎNEURS

Le succès de tout programme d'évaluation repose en grande partie sur la qualité des personnes choisies à titre d'évaluateurs d'entraîneurs. Il est très important d'exercer un contrôle de la qualité lors de la sélection d'un évaluateur d'entraîneurs, car ce n'est pas tout le monde qui possède l'expérience, l'attitude et les compétences nécessaires pour occuper ce poste efficacement.

Les candidats au titre d'EE sont sélectionnés et formés par l'OPTS. Un club peut proposer un candidat à l'OPTS.

Il est recommandé que les EE possèdent les compétences suivantes :

- Détenir au moins trois ans d'expérience comme entraîneur dans le contexte de l'évaluation.
- Avoir réussi l'évaluation en ligne Prise de décisions éthiques du PNCE.
- EE NI : doit détenir au minimum la certification ND Certifié ou NP Formé (il n'est pas nécessaire de faire les composantes Coanimation et Évaluation pour devenir évaluateur).
- EE ND : doit détenir au minimum la certification NP Formé.
- EE NP : doit détenir au minimum la certification NP Certifié.
- Adhérer à des normes d'éthique élevées et avoir des compétences en leadership.
- Avoir à cœur le développement du système de certification des entraîneurs et du sport.
- Avoir le temps et l'énergie nécessaires pour s'engager dans le processus d'évaluation.
- Posséder des compétences reconnues en matière d'encadrement et de facilitation.
- Être capable de réfléchir de manière critique et de poser des questions.
- Être capable d'écouter activement le candidat.
- Bien que souhaitable, il n'est pas indispensable que l'EE occupe un poste plus élevé et possède une expérience comme entraîneur nettement supérieure à celle du candidat.
- Il est également recommandé que les EE possèdent l'expérience, les compétences et les capacités suivantes en ski alpin :
  - Avoir une compréhension approfondie du Guide de l'évaluateur d'entraîneurs d'ACA dans le contexte pertinent.
  - Avoir suivi les formations pertinentes à titre d'EE comme elles sont décrites dans le cheminement de formation des EE du PNCE.

---

### 3.9.3 FORMATION DE BASE

La formation de base du PNCE est une composante obligatoire de la formation des EE. Il est recommandé d'avoir suivi cette formation avant de suivre la formation propre au contenu.

Tous les EE doivent réussir l'évaluation en ligne Prise de décisions éthiques.

---

### 3.9.4 FORMATION PROPRE AU CONTENU

La formation propre au contenu d'ACA est une composante obligatoire de la formation des EE. Elle comprend une microévaluation à l'aide d'outils d'évaluation propres au sport.

#### **Cette formation comprend également :**

- Une séance de formation de 4,5 heures en vue préparer les EE à utiliser les outils dont ils auront besoin pour évaluer les entraîneurs.
- ACA et les OPTS peuvent offrir cette formation aux évaluateurs.
- La formation doit être refaite lorsque des modifications importantes sont apportées au contenu.

---

### 3.9.5 COANIMATION

Avant d'effectuer une évaluation ND ou NP de manière autonome, un EE doit faire une coanimation avec un RDE chevronné.

La coanimation doit avoir lieu dans les deux ans suivant la formation propre au contenu.

Il se peut qu'un EE en formation soit tenu de coanimer quelques évaluations avant de pouvoir faire une évaluation tout seul.

---

### 3.9.6 ÉVALUATION

Afin d'obtenir le statut Certifié, tout EE doit faire l'objet d'une évaluation.

Une fois évalué, il devient évaluateur d'entraîneurs à vie.

## 3.10 FORMATEUR DE RESPONSABLES DU DÉVELOPPEMENT DES ENTRAÎNEURS (FRDE)

Le FRDE a pour rôle de former, d'évaluer, de soutenir et d'encadrer les RDE (c.-à-d. les PR, les EE et les autres FRDE). Il joue aussi un rôle clé dans la promotion du PNCE, de l'ONS (ACA) et des OPTS.

Il doit posséder des connaissances et une expertise adéquate en matière de facilitation afin d'aider à former les RDE et de diriger des stages et des activités de développement professionnel pour ces derniers.

Il est appelé à assumer davantage de responsabilités dans un rôle de soutien auprès des RDE pendant les stages, les évaluations et les activités de perfectionnement. Il doit être disposé à aider les RDE, les administrateurs de programmes et les organismes chargés des stages.

### 3.10.1 COMMENT DEVENIR UN FORMATEUR DE RESPONSABLES DU DÉVELOPPEMENT DES ENTRAÎNEURS

Tous les FRDE doivent effectuer les étapes suivantes :



### 3.10.2 SÉLECTION DES FORMATEURS DE RESPONSABLES DU DÉVELOPPEMENT DES ENTRAÎNEURS

Toute demande pour suivre les formations de FRDE et obtenir le titre doit être adressée au gestionnaire sénior, formation des entraîneurs et développement d'ACA. Les candidats seront sélectionnés après consultation auprès de l'OPTS concerné.

Les FRDE doivent posséder les compétences suivantes :

- Avoir au moins 5 ans d'expérience à titre de PR (au moins 20 stages donnés).
- Avoir réussi l'évaluation en ligne Prise de décisions éthiques du PNCE.
- Avoir suivi une formation ou des études dans un domaine lié à l'entraînement ou à la formation des entraîneurs.
- Avoir été entraîneur auprès d'un groupe d'athlètes pendant plus de 10 ans en ski alpin.

Détenir les accréditations PR Certifié et EE Certifié.

Pour être FRDE de NIVEAU INTRODUCTION, il faut détenir l'une des certifications ci-dessous :

- Niveau développement Certifié
- Niveau performance Formé
- Niveau 3 ou niveau 4 Certifié (ancien système)
- Avoir plus de 5 ans d'expérience comme entraîneur auprès de catégories U10 à U12 et supérieures, et être recommandé par ACA-ESC, son OPTS respectif et son club de ski.

Pour être FRDE de NIVEAU DÉVELOPPEMENT, il faut détenir l'une des certifications ci-dessous :

- Niveau développement Certifié avancé
- Niveau performance Certifié
- Niveau 3 ou niveau 4 Certifié (ancien système)
- Avoir plus de 5 ans d'expérience comme entraîneur auprès de catégories U14 à U16 et supérieures, et être recommandé par ACA-ESC, son OPTS respectif et son club de ski.

Pour être FRDE de NIVEAU PERFORMANCE, il faut détenir l'une des certifications ci-dessous :

- Niveau performance Certifié
- Niveau 3 ou niveau 4 Certifié (ancien système)
- Avoir de 3 à 5 ans d'expérience comme entraîneur de catégories U16 à U18 ou supérieures. La préférence sera accordée aux candidats ayant travaillé au sein d'une équipe provinciale ou nationale.

L'approbation de l'ONS (ACA) est requise pour devenir FRDE de niveau performance. Tous les FRDE doivent effectuer les composantes et modules indiqués par le PNCE.

Pour en savoir plus, consultez le lien suivant : [https://www.coach.ca/fr/education-et-formation/responsables-du-developpement-des-entraîneurs-du-pnce#sidebar\\_nccp-master-coach-developper](https://www.coach.ca/fr/education-et-formation/responsables-du-developpement-des-entraîneurs-du-pnce#sidebar_nccp-master-coach-developper).

Tous les FRDE doivent suivre une formation de mise à jour annuelle pour conserver leur statut de FRDE. Après avoir obtenu le statut « Formé » ou « Certifié » dans le cadre du cheminement des RDE, les PR, les EE et les FRDE DOIVENT donner au moins un (1) stage tous les deux (2) ans pour conserver leur statut actif. Le non-respect des normes d'accréditation continues entraînera le retrait du statut PR, EE ou FRDE du profil de l'entraîneur.

- Les tâches d'un FRDE comprennent :
  - Aider à la sélection des PR et des EE.
  - Former les PR et les EE.
  - Évaluer les PR et les EE.
  - Mentorner les PR et les EE.

Il est recommandé que les FRDE possèdent l'expérience, les compétences et les capacités relatives au ski suivantes :

- Connaissances techniques et tactiques approfondies du ski de compétition.
- Connaissance et compréhension du cheminement des RDE du PNCE.
- Compréhension contextuelle et connaissances en matière de développement des compétences, de croissance et de développement des athlètes.
- Expérience des méthodes d'entraînement et d'enseignement dans un contexte d'éducation des adultes.
- Réussite de l'évaluation en ligne Prise de décisions éthiques du PNCE.
- Réussite des modules de formation des FRDE.
- Compétences démontrées en matière de compétences fondamentales du PNCE : leadership, transmission de valeurs, interaction, résolution de problèmes, pensée critique.
- Avoir satisfait à toutes les exigences du PNCE dans le cheminement du RDE.
- Formation de base
- La formation de base du PNCE est une composante obligatoire de la formation des FRDE. Il est fortement recommandé que les FRDE suivent la formation de base pour les PR et le EE.
- Il est aussi recommandé d'avoir suivi ces formations avant de suivre la formation propre au contenu.
- La formation de base est offerte par le RPTFE.

---

### 3.10.3 FORMATION DE BASE POUR LES FRDE (MODULES DU PNCE)

- Formation de base pour les PR
- Formation de base pour les EE
- Formation de base pour les FRDE

---

### 3.10.4 FORMATION PROPRE AU CONTENU

La formation propre au contenu d'ACA est une composante obligatoire de la formation des FRDE. Cette formation comprend une microanimation portant sur le contenu d'un module.

La formation propre au contenu comprend également :

- Un stage de 2 à 3 jours destiné à préparer les FRDE aux contenus à donner.

Pour en savoir plus sur la formation et la certification des FRDE, contactez ACA-ESC.

---

### 3.10.5 COANIMATION

#### Processus

---

- Séance préalable à la critique
  - Coanimation
  - Critique
- 

### 3.10.6 ÉVALUATION

Afin d'obtenir le statut Certifié, les FRDE doivent faire l'objet d'une évaluation.

Les FRDE doivent être évalués au moins tous les 5 ans.

Les FRDE doivent réussir l'évaluation en ligne Prise de décisions éthiques du PNCE.

Les FRDE doivent assister à un stage de formation tous les 3 ans.

Les FRDE doivent suivre une formation de mise à jour annuelle pour conserver leur statut.